

M.M.A. ou M.M.É.?

La compagnie de chemin de fer Montreal, Maine & Atlantic a fait couler beaucoup d'encre à la suite de la tragédie de Lac-Mégantic, et on a souvent utilisé son sigle, qu'on a d'ailleurs prononcé tantôt en anglais, tantôt en français. Selon l'Asulf, il serait souhaitable que les francophones prononcent les trois lettres à la française.

En effet, un francophone qui entend dire MMÉ comprend « é ». Or, il s'agit de la lettre A. C'est pourquoi il faut prononcer les sigles à la française et employer les phonèmes de l'alphabet français, qu'on soit un élu, un journaliste ou un lecteur de nouvelles. Les journalistes et les lecteurs de nouvelles doivent avant tout prendre en compte la langue des auditeurs : ici, le français.

À guichets fermés

Le directeur de la programmation du Festival d'été de Québec devrait retourner sur les bancs d'école et se mettre à des cours de français. Il n'a pas réussi à s'exprimer en français au début de juillet (*Le Soleil*, 13 juillet, p. 18) : « On n'atteindra pas un *sold out*... Le Festival n'a pas été en *sold out* pendant 44 ans... » Aurait-il pu dire tout cela en français? Par exemple : il ne se déroulera pas à guichets fermés; il reste des places à tous les spectacles. Il est sans doute plus difficile de parler français que d'établir le calendrier des activités du Festival! De son côté, le journal n'a pas réussi à présenter une manchette française. Facilité? Psittacisme? Ignorance? Je-m'en-foutisme?

Un tunnel appelé viaduc



Source: *Viaduc de Cap-Rouge*. (2013, avril 16). Wikipédia, l'encyclopédie libre.

A-t-on déjà vu un viaduc, un vrai, passer sous un boulevard? Un journaliste du *Soleil* (7 août, p. 2) en a vu un. Les journalistes québécois en voient partout sur les autoroutes, mais ils passent ordinairement au-dessus d'une route transversale. Celui du *Soleil* a vu un « via-

duc » qui passait en dessous. Il écrit : « [...] le viaduc du CN qui passe sous le boulevard Champlain. » Une telle œuvre d'art devrait constituer un attrait touristique supplémentaire de la capitale. Monsieur le maire Labeaume serait content. Il faut imaginer un ouvrage routier ou ferroviaire construit à une grande hauteur, destiné à enjamber une vallée, passant sous une voie de circulation! Il faudrait que ce viaduc soit illico reconnu comme une merveille du monde. Hélas! il y a eu méprise. C'est probablement un mirage de vacances. Le viaduc imaginé est un simple tunnel. Le journal en montre la photo à la une. Mais les Québécois aiment tant les viaducs, eux qui n'en ont qu'un seul, celui de Cap-Rouge, à se mettre sous les yeux!

Guets-apens à éviter

(selon le Multidictionnaire)

Prix coupé. Anglicisme pour **prix réduit**.
Prix de revient. Improprété pour **coût de revient**.
Prix de liste. Calque de « price list » pour **prix de catalogue, prix courant**.

SOMMAIRE

⇒ Éditorial	
⇒ Du bilinguisme à l'unilinguisme anglais	2
⇒ Exposants et abréviations	2
⇒ Quand verra-t-on DÉVIATION au Québec?	2
⇒ Regard, puits de visite, « trou d'homme »	3
⇒ Maison jumelée	3
⇒ Compétence ou juridiction?	3
⇒ Le <i>Multidictionnaire</i>... en version numérique	4
⇒ Épreuve unique de langue, 2007-2012	4
⇒ Adhésions croisées	4



Un membre de l'Asulf, Louis Fortier, a remporté pour la deuxième fois un combat héroïque pour le maintien du français lors des émissions de valeurs mobilières, contrairement à ce qui arrive à la France, où l'on a accepté de se contenter d'un résumé de prospectus. Le ministre des Finances, Nicolas Marceau, maintient l'exigence de la publication en français des prospectus d'appel à l'épargne québécois en dépit des pressions de l'Autorité des marchés financiers et de son pendant canadien.

L'article 40.1 de la Loi sur les valeurs mobilières, en vigueur depuis 1983, oblige ceux qui sollicitent l'épargne à publier les documents d'information en français ou à les faire traduire en français.

La décision du ministre des Finances contribue à maintenir le statut de la langue française et à faire en sorte que cette dernière reste une langue utile et utilisée dans tous les secteurs de la vie économique québécoise, une langue de plein emploi, peut-on dire. Tout recul aurait un effet domino sur d'autres secteurs d'activité.

Le français, au Québec tout au moins, doit rester présent dans les secteurs névralgiques ou jugés importants. S'il est exclu, il cessera d'évoluer et de se moder-

niser. Si on le met sur la touche, les spécialistes se contenteront de faire fond sur le vocabulaire anglais. Le dynamisme interne de la langue sera ainsi mis en jachère, on ne pensera même plus à créer des néologismes et à adapter les mots nouveaux au terreau francophone. Il est toujours plus aisé de se satisfaire des importations que de mettre sur pied son propre mécanisme d'usage des mots ou des expressions.

Les partisans de la qualité de la langue sont sensibles à la décision du ministre. L'Asulf et ses membres, lesquels ne militent pas directement en faveur du statut, se rendent bien compte que les conseils et les recommandations, les pressions et les encouragements en matière de bon usage seraient moins efficaces dans une société où le français ne serait pas rentable ni utilisé à certains étages de la maison.

Malheureusement, la victoire de M. Fortier continuera d'être remise en cause par l'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières et par l'AMF, toutes deux anglophiles et même *anglolâtres*. Les deux organismes appellent de leurs vœux l'unilinguisme anglais dans leur secteur de compétence. La pusillanimité de la France et l'exemple européen ne les inciteront pas à prendre en compte la langue commune des Québécois.

Exposants et abréviations

En principe, il existe deux formes d'abréviations, et l'une d'elles est souvent bafouée. La première permet de ne conserver que la ou les premières lettres d'un mot et de la ou les faire suivre d'un point. Ex. : *Monsieur* devient *M.*; *etcétera*. La deuxième suppose que, si on enlève certaines lettres pour n'en conserver qu'au début ou à la fin du mot, on doit placer les dernières comme en exposant : *Madame* devient alors *M^{me}*; *docteur*, *D^r*; et *numéro*, *n^o*. Cette logique permet de distinguer nettement le pronom *me* de l'abréviation *M^e*, utilisée pour *maître*, et affirme la spécificité du français.

Certains ouvrages renommés tolèrent les *Mme*, parce que la graphie ne prête pas à confusion, comme pour le *pdg* (président-directeur général) ou le *qqch.* (quelque chose), dont les points disparaissent dans la foulée d'une normalisation correcte, mais c'est faire peu de cas de la noblesse de l'usage et surtout de la confusion que crée la perspective d'ajouter une troisième façon d'abréger. Et si certaines abréviations peuvent s'écrire sans point ni exposant (*limitée*, *Itée* ou *Québec*, *Qc*), la beauté de la langue repose quand même sur la simplicité des règles, et chaque fois qu'il est possible d'alléger le fardeau des exceptions, on devrait en adopter les manières et écrire plutôt *Itée* et *Qc*.

Évidemment, comme ce sont souvent des anglophones qui conçoivent les logiciels, la manœuvre n'est pas toujours possible, mais on peut rédiger le segment de phrase sur Word et le coller dans son message.

Gleason THÉBERGE

Quand verra-t-on DÉVIATION au Québec?

Les travaux routiers en cours un peu partout au Québec entraînent la présence de panneaux comportant le mot *détour*, conformément au terme privilégié par le ministère des Transports et approuvé après coup par l'Office québécois de la langue française, malgré l'opposition des linguistes, membres de sa commission de terminologie. Ces derniers privilégiaient le mot *déviaton* et ils ont démissionné en guise de protestation.

Le linguiste réputé Jean Darbelnet rappelait en 1981 dans son *Dictionnaire des particularités de l'usage* : « L'automobiliste fait un détour de son propre chef. Par contre, il emprunte une déviation qui lui est imposée par son itinéraire quand la route qu'il doit normalement suivre est momentanément fermée à la circulation. »

À quand DÉVIATION dans l'affichage au Québec? Quand l'Office reviendra au français.

Robert AUCLAIR

Regard, puits de visite, « trou d'homme »

On lit dans *La Voix de l'Est* du 3 juin dernier : « [...] des appels pour des dégâts d'eau, des inondations ou des trous d'homme incapables d'absorber la quantité d'eau [...] tombée en très peu de temps. »

L'appellation « trou d'homme », assez courante chez nous dans le domaine des travaux publics, ne fait pas partie du vocabulaire français. Les fonctionnaires municipaux savent ce qu'est un *manhole*. Ce dernier mot fait partie de leur vocabulaire, en raison de leurs difficultés à trouver l'équivalent français.

Le calque « trou d'homme » se dit d'une ouverture fermée par un tampon, une écrouille ou un couvercle.



Un couvercle de puits de visite et une grille d'égout

Dans le cas des dégâts d'eau survenus à Granby, il ne s'agit évidemment pas de « trous d'homme », mais de grilles d'égout. Les termes utilisés dans le domaine des travaux publics pour désigner un *manhole* est « regard » ou « puits de visite ». Ce mot se dit d'une

ouverture qui sert à faciliter la visite ou le nettoyage d'une canalisation.

Compétence ou juridiction?

L'Asulf a dénoncé une première fois l'emploi de l'anglicisme « juridiction » au lieu de « compétence » à l'automne 1991. La chasse continue depuis deux décennies. Mais les journalistes et les commentateurs ne réussissent toujours pas à corriger leurs mauvaises habitudes langagières. On a entendu, le 23 mai dernier, MM. Michel Desautels et Michel Pepin de la Première Chaîne dire et répéter « (entreprises) sous juridiction fédérale ». Les remarqueurs et les dictionnaristes répètent, depuis des lunes sinon des lustres, que le mot « juridiction » se rend en français dans ce contexte par « compétence », « ressort », « autorité », etc. Or, les professionnels de la communication répètent comme des perroquets le franglicisme sémantique dénoncé unanimement (Gilles Colpron, Camil Chouinard, François d'Apollonia, Marie-Éva de Villers, etc.). On lit même sur les fiches linguistiques du réseau fédéral : « *Jurisdiction* est un anglicisme lorsqu'on l'emploie pour désigner l'aptitude reconnue à l'État [...] de se prononcer ou d'agir dans un domaine précis. Il faut utiliser le terme *compétence* en ce sens. » Les animateurs et les journalistes devraient consulter les usuels existants et leurs conseillers linguistiques.

Maison jumelée

La Voix de l'Est du 4 juillet a publié, en première page, une photo de maisons. On y voit une affiche sur laquelle on peut lire : Semi détaché/3 modèles/à visiter.

Le vocabulaire et la photo permettent de voir clairement qu'il s'agit de maisons appelées,



en anglais, *semi detached houses*, et en français maisons jumelées. L'Asulf a suggéré à l'entreprise et au journal d'employer cette dernière expression dans la publicité destinée aux francophones. L'anglicisme « détaché » devrait donc être évité au profit de jumelé, un mot que tout le monde comprend et qui est employé couramment.

Conseil d'administration

Président Gaston BERNIER
Vice-présidente Pierrette VACHON-L'HEUREUX
Secrétaire Léone TREMBLAY
Trésorier Christian HÉBERT
Membres Alain BÉLANGER
André BRETON
Jean-Guy LAVIGNE
Gilles LEVASSEUR
Claude MALTAIS
France SALVAILLE

Fondateur et président honoraire
Robert AUCLAIR

Tirage : 1 000 exemplaires
Périodicité : Quatre fois l'an

Asulf 5000, boul. des Gradins, bureau 125
Québec G2J 1N3
Tél. et téléc. : 418 622-1509
www.asulf.ca asulf@globetrotter.net

L'adhésion à l'Association inclut l'abonnement à *L'Expression juste*. L'Asulf encourage la reproduction totale ou partielle des textes du bulletin à condition d'en mentionner la source.

Publiée depuis 1987, la collection est disponible à l'adresse www.asulf.ca/publications/journaux.html.

L'Expression juste accepte que ses collaborateurs suivent l'orthographe rectifiée (1990).

Équipe de rédaction

du numéro 54, septembre 2013
Rédaction : Robert AUCLAIR, Gaston BERNIER,
Jean-Louis RIOUX, Gleason THÉBERGE
Relecture : France SALVAILLE
Révision : Yvon DELISLE
Graphisme et mise en page : Claude LAMARCHE
Coordination et relecture : Léone TREMBLAY

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISSN 1209-434X

Le *Multidictionnaire...* en version numérique

VILLERS, Marie-Éva de. *Multidictionnaire de la langue française*. Version numérique de la 5^e éd. Montréal : Les Éditions Québec Amérique, 2012. www.quebec-amerique.com/boutique. ISBN 978-2-7644-1181-0 Version installée avec le système d'exploitation Windows 7.

Il y a des ressemblances et des différences entre l'ancienne et la nouvelle version numérique du *Multidictionnaire*.

À gauche de l'écran, on retrouve les listes d'entrées, à droite, les articles eux-mêmes. Les onglets de la partie gauche présentent des résultats dans l'ordre alphabétique; ce sont Index, Commence par et Contient. Les onglets de la partie droite sont essentiellement les mêmes que dans l'ancienne version : Définitions, Tableaux, Conjugaisons. Les listes Entrées et Tableaux sont toujours présentes. Deux listes se sont ajoutées dans la nouvelle version : Locutions et Formes fautives.

Les symboles (prononciation, tableau, conjugaison) de la liste Entrées ne font maintenant que signaler qu'il existe une indication dans l'article. Lorsqu'on cliquait sur ces symboles auparavant, on obtenait immédiatement le résultat recherché. Les icônes qui ont la même signification dans les deux versions sont la bouche, qui indique la prononciation, la fleur de lys, qui indique un québécoisisme, le S stylisé, qui présente une note syntaxique, et le crayon, qui indique une note orthographique. Les icônes qui ont

été ajoutées dans la nouvelle version sont la règle, qui signale des particularités grammaticales, et le T, qui indique une note typographique. Enfin, celle qui a changé de signification est la punaise, qui indique maintenant une note linguistique, sémantique ou technique.

Une flèche gauche et une flèche droite offrent la possibilité de naviguer dans les résultats des recherches. Un bouton en forme d'étoile blanche permet maintenant d'ajouter ou de retirer un terme d'une liste de Favoris. Un carré contenant l'image stylisée d'une imprimante a aussi été ajouté pour permettre d'imprimer la fenêtre active.

Le nouveau menu déroulant Favoris contient tous les mots qu'on a activés à l'aide du bouton en forme d'étoile. Le menu Affichage contient des commandes qui agissent sur la partie droite de l'écran : Vue normale, Réduire et Agrandir. Le menu Aide ne contient que cinq pages de texte, alors que l'Aide de l'ancienne version comportait un sommaire de treize rubriques dont le contenu admettait des liens hypertextes.

Tous les mots d'un article sont en lien hypertexte dans la partie droite des deux versions.

Tout compte fait, nous préférons la nouvelle à l'ancienne, mais nous déplorons l'abandon de certaines caractéristiques qui étaient très intéressantes.

Jean-Louis RIOUX

Adhésions croisées

Lors de l'assemblée générale de mai, les membres ont entériné le principe d'adhésions croisées entre associations sœurs. Le conseil avait inscrit l'association Avenir de la langue française (www.avenir-langue-francaise.fr/) dans sa liste de membres au début de 2013. ALF recevra *L'Expression juste*, les dépliants publicitaires de l'Asulf et, sur demande, des articles destinés à ses publications. En contrepartie, l'Asulf recevra les documents d'ALF, dont le bulletin, le Mémoires sciences, les documents Communes de France, etc. L'Asulf accueillera avec plaisir les représentants d'ALF de passage au Québec. M. Marcel Masse, ex-ministre à Québec et à Ottawa par la suite, accepte de représenter l'Asulf auprès de l'association française.

Épreuve unique de langue, 2007-2012

M. Jacques Maurais, conférencier à l'occasion de l'assemblée générale de l'Asulf le 6 mai dernier, a terminé les tableaux présentés lors de la rencontre et les met à disposition sur son blogue :

<http://linguistiquement-correct.blogspot.ca/>

Dans l'ensemble, avec données consultables en ligne actuellement, l'image est positive selon les tableaux et les observations de M. Maurais. Mais il y a quand même des bémols si l'on se donne la peine de remonter à 1997. Les progrès souhaités par l'Asulf sont très lents, trop lents même.

Adhésion à l'Asulf

MEMBRE INDIVIDUEL

Nom _____
Profession _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (dom.) _____ (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 30 \$ Bienfaiteur : 100 \$
 Mécène : 300 \$ Membre à vie : 500 \$
Date _____

MEMBRE COLLECTIF

Dénomination _____
Type d'activité _____
Représenté par _____
Adresse _____
Code postal _____
Tél. (trav.) _____
Courriel _____
 Collaborateur : 60 \$ Bienfaiteur : 200 \$
 Mécène : 300 \$
Date _____

Paiement à l'ordre de l'Asulf